

Paris, le 8 juin 2018

## **CAPL d'affectation locale du 8 juin 2018 relative au mouvement de mutation des agents C au 1<sup>er</sup> septembre 2018**

Monsieur le Président,

Nos médias et nos politiques sont toujours dans l'exagération couplée à une très grande mauvaise foi. Ce ne sont pas les cheminot.e.s et les fonctionnaires qui divisent les Français, mais plutôt le président et le gouvernement des riches qui ne peut pas s'empêcher d'ostraciser différentes catégories sociales, toutes appartenant à la France d'en bas, celle qui souffre et dont la situation ne va pas s'arranger.

Monsieur Macron voudrait nous faire croire que le statut des cheminots et celui des fonctionnaires est ce qui met en péril la SNCF et la fonction publique, mais ceci est totalement faux. C'est son incurie politique, sa soumission devant ses amis des puissances de l'argent et son mépris des mal-nantis qui choque profondément les Français de ses orientations politiques et économiques.

Pourquoi notre président éprouve-t-il le besoin de s'en prendre aux français si ce n'est pour épargner et protéger sa caste sociale, c'est-à-dire celle des banquiers et des financiers. Monsieur Macron n'inspire pas confiance tant il apparaît soumis au patronat réactionnaire français, et tant il apparaît comme le serviteur des puissances de l'argent. Macron est le président de la destruction de la protection sociale, de l'uberisation de l'économie, de l'appauvrissement des Français, et du chaos social qui se profile. Pour information, il faut savoir qu'entre 1983 et 2015, le revenu moyen des 1 % les plus aisés a progressé de 100 %, celui des 0,1 % des plus riches, de 150 % contre à peine 25 % pour le reste de la population. Au final, les 1 % les plus aisés ont captés 21 % de la croissance totale, contre 20 % pour les 50 % des plus pauvres. Stoppons là l'avalanche de chiffres révélateurs et entendons-nous sur le fait, qu'un pauvre doit rester à sa place ! Depuis 2007, les politiques libérales de rigueurs appliquées ont amplifié la détérioration du marché du travail, le recul des droits sociaux, la hausse de la précarité, la dégradation de la couverture sociale, la baisse du pouvoir d'achat de la majorité de la population et les réformes fiscales qui ont largement favorisé les plus aisés.

Ainsi donc, dans cette continuité, le gouvernement a choisi de s'attaquer aux trois piliers du modèle social : le droit du travail, la protection sociale et les services publics. Nous sommes bien face à une attaque en règle, destructrice de notre modèle social. Pour résumer, le droit du travail et la protection sociale, bien trop « contraignants » en France seraient le mal suprême de notre économie, le frein à l'investissement des entreprises et in-fine, le barrage rédhibitoire au plein emploi !

Quant aux services publics, ils seraient forcément la cause de tous nos maux, de toutes nos défaites économiques, de notre chute de rang dans le concert des nations. Car en fait, la France serait malade d'un niveau de dépenses publiques trop élevé ! Et ceci justifierait tout !

Seul problème, pour notre gouvernement, cette affirmation est démentie par une étude récente

issue.....directement des services du premier ministre, France Stratégie.

Avec un taux de 123 emplois de services publics pour 1000 habitant.e.s, la France se situe dans la moyenne des pays européens, à égalité avec le Royaume-Uni et loin derrière les pays scandinaves. France Stratégie relève également que les frais de fonctionnement « hors personnels » de l'administration française sont moindres qu'au Danemark ou au Royaume-Uni. Pourquoi ? En raison d'un moindre recours à la sous-traitance. Le recours au privé pour l'exercice de mission de service public est donc bien un gouffre financier.

En résumé, la dette et les équilibres budgétaires sont donc des prétextes, des leviers de culpabilisation.

Mais qu'importent les vérités, surtout si elles peuvent fâcher. L'exécutif est passé à la vitesse supérieure. Il attaque comme jamais le principe même du service public et d'intérêt général et ainsi les fondements de notre modèle social.

Le gouvernement s'apprête donc à annoncer ses réflexions sur l'ensemble de l'action publique. Immanquablement il va falloir abandonner et/ou privatiser des missions de service public. Il faudra supprimer des emplois, réduire les budgets, rémunérer les agent.e.s au mérite, recourir à la contractualisation...etc. En fait, dynamiter le sens même de la fonction publique. Désormais, le gouvernement ne peut, en aucun cas, se prétendre le défenseur de la fonction publique, des fonctionnaires et de leurs missions. Il en est juste le fossoyeur !

Plus prosaïquement, à la DGFIP, les valeurs de justice et de solidarité sont comme le dialogue social, une vieille idée dont notre directeur général se souvient à peine. En effet, depuis plus d'un an, la période est marquée par une attaque, sans précédent, sur les droits des élus.e. dans les instances de dialogue. Le DG a mis en œuvre sa volonté de revenir sur les avancées obtenues dans le cadre de la fusion et d'une concertation de plusieurs mois et ce en cours de mandat. Les durées de préparation et de compte-rendu sont réduites à leur plus simple expression, tant localement que nationalement.

La philosophie, exprimée comme telle par le DG, est de « faire participer les OS aux efforts consentis pour continuer à faire fonctionner la DGFIP ». Il s'agit ni plus ni moins de nous faire payer, une partie de l'organisation du dialogue social et de nous mettre en difficulté, voire à terme, de nous empêcher purement et simplement de défendre correctement les agent.e.s et nos adhérent.e.s.

Mais si notre DG détricote impatiemment le dialogue social, il fait de même pour les règles de gestion. Il poursuit et amplifie ses opérations de destruction, au service de ses restructurations et de sa volonté de briser des dispositions qui, bien que perfectibles, permettraient encore un contrôle et de limiter l'arbitraire. Pas à pas, Bruno PARENT et ses affidé.e.s directeurs-trices et chef.fe.s de service (ces dernier.e .s n'étant pas épargnés pour autant), tentent d'accéder à leur nirvana administratif : pouvoir choisir leurs équipes et leurs collaborateurs -trices librement et sans contrainte.

Entre autres mesures entérinées pour maintenant ou bientôt malgré l'opposition unanime des Organisations Syndicales :

- Départementalisation des affectations et donc suppression des RAN,
- Délais de séjour de 3 ans pour toute première affectation,
- Délais de séjour de 2 ans entre 2 mutations,
- Suppression du mouvement complémentaire pour les agent.e.s C, remplacé par un mouvement spécifique au rabais et qui en plus, serait dérogoire.

Toutes ces mesures révèlent la volonté de réduire le champ d'action des CAP. Les élu.e.s du personnel sont d'ores-et-déjà entravés dans l'exercice de leur mandat. Il n'est pas surprenant alors de constater que la mobilité forcée refasse son apparition du côté de la Fonction Publique.

## **Concernant ce mouvement local :**

Lors de nos travaux préparatoires nous constatons avec regret que le nombre d'ALD ne cesse d'augmenter à Paris. À ce propos, nous souhaiterions que le nombre d'ALD nous soit communiqué, service par service, sur le tableau fourni par la Direction. Cette demande est justifiée par le fait que l'affectation ALD devient la norme à Paris et qu'elle impacte de plus en plus l'organisation des services, mais aussi l'affectation des autres agent.e.s (par exemple, deux collègues n'ont pas obtenu leur premier vœu, à savoir la Direction, or un nombre considérable d'ALD sont affectés sur ces postes). Cela ressemble bien à un gel de postes déguisé ! Cette demande, conformément aux propos de notre directeur, s'inscrit dans le cadre du dialogue social et de la transparence envers les agent.e.s, tout cela avec bienveillance.

D'autre part, dans un souci de meilleure visibilité, les élu.e.s de **Solidaires Finances Publiques** vous demandent également de nous communiquer le détail des emplois implantés en Direction, à savoir la distinction entre les emplois fiscalité et les emplois gestion publique.

De même, nous réitérons notre demande concernant la dissociation du PELP et du CDIF.

Par ailleurs, nous demandons à ce que la colonne « observations » du tableau d'affectation locale soit rétablie, car elle représente un véritable outil dans nos travaux préparatoires.

**Solidaires Finances Publiques** regrette également que des agent.e.s affecté.e.s ALD 754 servent de réserve à tous les services parisiens. Ceci est-il déjà préfigurateur de l'affectation au département ?

Pour ce qui est de la situation des effectifs l'horizon est toujours sombre: 73 emplois vacants après affectation des ALD et sans tenir compte des temps partiels cela n'augure rien de bon à l'aube d'une nouvelle saignée des effectifs sans précédent. Seule consolation mais bien minime la pénurie est relativement bien répartie mais peut on se contenter de savoir que tous les services souffrent ?

Nous réclamons comme nos camarades élu.e.s nationaux le recrutement immédiat de la liste complémentaire du dernier concours.

Enfin pour clore cette liminaire nous tenons à remercier les services de la division grandes campagnes pour leur disponibilité durant la période de consultation.